

PROCES VERBAL

Groupe de discussion Raies et requins en zones VI-VII

Mercredi 26 Septembre 2012
16h15 – 17h45
Château de Dublin, Dublin

Présidente: Eibhlín O’Sullivan
Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

La présidente du groupe de discussion, Eibhlín O’Sullivan, a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants figure en annexe I.

- Aucune excuse n’a été reçue pour absence.
- L’ordre du jour a été adopté avec l’inclusion d’un point de discussion sur les mesures de gestion des requins.
- Le procès-verbal de la dernière réunion qui a eu lieu à Paris le 29 février 2012 a été adopté sans commentaires.
- Remarques d’ouverture:
La présidente a rappelé au Groupe que le CIEM a classé en 2011 les stocks de raies dans la catégorie des stocks dont les données sont limitées et le fait que, dans la plupart des cas, cela pourrait donner lieu à une réduction automatique des TAC annuels de la région de 20-25%. Pour atténuer cet effet, l’industrie irlandaise de la pêche a présenté une proposition de plan de gestion pluriannuel (PGPA) pour les raies en juillet 2011, et deux réunions de groupe de discussion ont eu lieu en septembre 2011 et février 2012, respectivement pour approfondir ce plan et réunir des données sur les stocks, ainsi que pour débattre des initiatives existantes telles que les partenariats science pêche, les mesures techniques volontairement engagées par l’industrie et les campagnes effectuées par les instituts scientifiques nationaux sur un certain nombre d’éléments (nombre d’œufs, indices d’abondance, modes de migration...)

Deux versions successives du plan de gestion ont été circulées parmi tous les membres du groupe de discussion en 2012 et un certain nombre de commentaires du PGPA provisoire ont été reçus mais aucun accord n'a été atteint à ce jour¹.

2. Discussion relative à la proposition de PGPA du CCREOS pour les raies VI-VII

La présidente a noté qu'attendu que la recommandation du CIEM qui va être délivrée paraît indiquer que la phase I (collaboration science/industrie pour la contribution aux évaluations du CIEM) du plan d'origine doit être annulée. Cependant, les phases II (procédure de fixation des TAC et mesures additionnelles) et III (cibles RMD et réévaluation du plan) demeurent valides et applicables si le CCREOS donne son accord. En résumé, elle a remarqué que le Groupe de Discussion devrait décider aujourd'hui si il souhaite poursuivre ce plan ou l'abandonner et chercher autres mesures de gestion.

2.1. Commentaires des membres et suggestions d'amendements au plan

Jacques Pichon a exprimé ses préoccupations relatives aux cibles RMD et au programme de transition qui y est inclus, alors qu'Emiel Brouckaert était opposé aux interventions sur un TAC général basé sur évaluations de données pour des différentes espèces de raies.

Maurice Clarke, s'exprimant en qualité de conseiller scientifique pour la proposition de l'industrie irlandaise, a dit qu'il n'est pas possible à court-terme de mettre en place un TAC séparé pour chaque espèce de raie car les données scientifiques existantes sont insuffisantes pour étayer cet évaluation.

Le Dr. Clarke a dit qu'étant donné que nous ne pouvons pas en ce moment nous fier à des TAC individuels, nous devrions rechercher d'autres options de gestion telle que la fermeture des zones de reproduction des raies femelles qui pourrait faciliter la reconstitution du stock. Une attention toute particulière doit être accordée à la protection des espèces les plus vulnérables connues sous le nom de « choke stocks »², par exemple, les raies fleuries.

2.2. Solution proposée

John Lynch, représentant IFO, a soumis une **proposition au nom de l'industrie irlandaise de la pêche pour l'introduction de fermetures saisonnières en avril-mai et probablement juin pour un certain nombre de zones de reproduction qui sont déjà bien identifiées et cartographiées en mer d'Irlande.**

¹ La version la plus récente (Mai 2012) peut être consultée sur le site de la réunion:
www.nwwrac.org/admin/publication/upload/2_NWWRAC_REVISED_DRAFT_LTMP_SKATES_RAYS_VI_VII_May_2012.pdf

² Le terme « *Choke Stocks* » renvoie à un stock qui ne peut plus être exploité en raison de faibles effectifs, c.-à-d. un stock qui subit un étranglement.

M. Lynch a également invité ses collègues au Royaume-Uni, en France et en Belgique à identifier les zones de reproduction où les stocks de raies les plus vulnérables se rassemblent ou se reproduisent. Cette zone est indiquée ci-dessous:



Jacques Pichon a précisé que les fermetures pourraient être un bon outil pour gérer quelques stocks de raies mais, avant de proposer de nouvelles zones, il devrait être réalisé en coordination avec les sites ZMP proposés et donné en exemple avec le cas de la pêche de la raie fleurie à l’ouest de la Bretagne. A ces fins, il pourrait s’avérer utile de comparer les cartes où nous identifions les zones de reproduction aux cartes de ZMP proposées par le JNCC (en particulier ceux situés dans le sud-est) ainsi que ces ZMP qui seront proposées par la Agence Française sur Aires Marines Protégées dans le but de protéger la biodiversité des écosystèmes vulnérables tout en minimisant l’impact de ces fermetures pour les zones de pêche concernées.

Daniel Lefèvre a rappelé que le sud de la Grande-Bretagne et la Manche occidentale abritent une concentration et une présence importantes de raies brunettes. Il a également mentionné qu’un projet est en place en Bretagne ouest pour garantir le marquage et le contrôle de la distribution des espèces de raies. Il a exprimé ses préoccupations eu égard au niveau potentiellement élevé de rejets de raies et l’incertitude en ce qui concerne aux taux de survie des rejets de raies.

Emiel Brouckaert a dit que l’idée de protéger les juvéniles a toujours été soutenue et que pour le prouver il y a une fermeture volontaire d’une zone convenue entre les professionnels de la flottille belge et l’association de pêcheurs du Nord Devon. Toute nouvelle initiative pareille devrait être volontaire.

Johnny Woodlock a dit que les pêcheurs sont les mieux placés pour savoir où se trouvent les espèces de raies et ses zones de reproduction et travailler avec scientifiques afin de décider des zones de fermeture.

Jacques Pichon a dit que des études scientifiques (ex. : CSTEP) indiquent de bons taux de survie aux rejets pour les raies, mais qu'elles ne sont pas concluantes ou représentatives. Il a reconnu que la proposition irlandaise vaut la peine d'être étudiée mais qu'il faut définir une série d'objectifs clairs et les outils spécifiques qui vont permettre d'atteindre ces objectifs.

Il a dit qu'il n'est pas opposé aux fermetures, mais qu'il est nécessaire de savoir où elles se situent pour différentes espèces et différentes zones.

Daniel Lefèvre a dit que les pêcheurs ont déjà mis en pratique des mesures techniques telles que la TMR pour certaines espèces de raies. Avant de convenir des fermetures temporaires, davantage de données sont nécessaires pour mieux cadrer les mesures de gestion de ces espèces. En effet, il est également important d'assurer un lien entre les écosystèmes car les populations de raies se distribuent sur des zones importantes.

La présidente et les représentants de l'industrie irlandaise ont déclaré que les zones de fermeture sont déjà identifiées dans les eaux d'Irlande et le campagne qui a des information disponibles des données SLB/VMS montrent qu'ils ont peu d'impact sur les flottilles non irlandaises.

Maurice Clarke a recommandé aux membres de se concentrer sur les espèces qui sont susceptibles de tirer la recommandation vers le bas. Il a donné une brève présentation de la situation des stocks comme suit:

- Pocheteau gris : épuisé dans la plupart de ses variétés
- Raie fleurie : la pêche irlandaise n'est pas importante mais il y a quelques rejets. Espèce importante commercialement pour les Français– point principal dans une zone rocheuse à l'ouest de la Bretagne. Les grosses femelles sont dans la zone pour se reproduire, il vaudrait la peine d'y envisager une fermeture.
- Raie mêlée : La principale zone de distribution se trouve le long du canal de Bristol nord, des mesures volontaires mises en place par l'industrie anglo-belge en VIIf, ne coïncident peut-être pas avec la zone principale du stock mais identifié comme zone de frai.
- Raie brunette : Toute mesure provisoire par l'industrie serait bénéfique à la reconstitution des stocks et bien reçues par les scientifiques et les décideurs.
- Raie lisse : Zone de reproduction dans la mer d'Irlande occidentale (*Bancs de Kisk, Codling et Arklow*). Fermeture saisonnière en place d'avril en juin, identique à celle des pêcheurs portugais. Suggère de suivre une approche alternative plutôt que la fixation d'un TAC.

Le Dr. Clarke a encouragé aux présents à réfléchir sur l'introduction et/ou l'utilisation comme outil de gestion de tailles de débarquement minimum ou même de tailles de débarquement maximum (ces dernières seraient efficaces pour protéger les grosses femelles reproductrices).

Cependant, les deux poseraient problème avec les pêcheries au chalut mixtes (remorquage de 4 à 6 heures) car elles encourageraient les rejets, ce qui serait contreproductif étant données les politiques actuelles de la CE et la mise en œuvre prévisible d'une interdiction des rejets.

Paul Trebilcock a dit que les membres de l'industrie de l'UE doivent se montrer clairs dès le départ à propos de la nature (volontaire ou obligatoire), la durée (saisonnaire ou permanente) et l'emplacement (coordonnées, extension...) de chacune de ces fermetures, tout en établissant des liens avec les zones de sanctuaire et les ZMP déjà en place.

Hugo González a demandé si nous parlons ici des pêcheries dirigées ou ciblées sur la raie uniquement ou si ces fermetures de zones affecteraient toutes les flottilles. Il a également dit qu'ils aimeraient disposer de preuves scientifiques saines de la présence/abondance des raies dans les fermetures proposées.

Eibhlín O'Sullivan a dit que l'industrie irlandaise a identifié trois zones de grande abondance de la raie et un niveau d'activité de pêche relativement bas. Ceci a été renforcé par une étude scientifique sur l'effort de pêche mixte (à l'aide de données VMS et de résultats enregistrés) sur la ZEE irlandaise pour toutes les flottilles opérant dans la zone et qui étudie l'abondance des raies³. Des graphiques sur l'effort de pêche sont disponibles sur l'annexe II de ce rapport.

La présidente a saisi l'occasion pour récapituler les discussions et clarifier les attentes. Elle a précisé que l'industrie irlandaise n'a pas l'intention de demander aux flottilles britannique, belge et française de convenir des zones de fermeture aujourd'hui, mais simplement de convenir d'aller dans cette direction – identifier les zones de fermeture. Un plan de gestion est nécessaire pour la pêche mixte de VI-VII. Nous explorons les mesures de gestion raisonnables qui nous permettent de reconstituer les stocks tout en nous éloignant des TAC trop contraignants. Elle a demandé aux membres s'ils étaient en faveur de cette façon de procéder ou s'ils souhaitaient faire d'autres propositions.

Décision:

Les membres ont convenu de suivre la solution expliquée ci-dessus par la présidente.

³ **Source: 2012** Samuel Shephard, Hans Gerritsen, Michael J. Kaiser and David G. Reid, *"Spatial heterogeneity in fishing creates de facto refugia for endangered Celtic Sea elasmobranchs"*

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Study_Elasmobranch_Refuge_SShephard_alii.pdf

Action 1:

Toutes les zones potentielles de fermeture seront rassemblées sur une seule carte. Les représentants britanniques et françaises vont examiner les zones dont le JNCC propose la candidature à la désignation de fermeture de zone et vérifier avec le Dr. Clarke les données disponibles sur les « zones prioritaires » avec une abondance importante de raies et de distribution des populations. Ils vont également inclure les fermetures volontaires du South Devon FPO et les propositions irlandaises de fermeture saisonnière dans les zones délimitées de mer d'Irlande.

Maurice Clarke et le Marine Institute vont collecter ces données ou informer le CIEM de besoin d'informations supplémentaires et informer le CCREOS de la faisabilité de cette proposition d'un point de vue scientifique.

La proposition des zones fermées avec la carte sera distribuée aux membres du groupe de discussion pour recevoir leurs commentaires et objections pendant une période de deux semaines. Elle sera ensuite soumise à l'étude du comité exécutif et le cas échéant, son adoption formelle.

Action 2:

Une fermeture volontaire pilote pour 2013 d'avril à juin, de la part de l'industrie de la pêche irlandaise, puis l'initiative britannique-belge pourra suivre pour trois zones de fermeture identifiées dans l'étude en mer d'Irlande et mer Celtique.

Le Marine Institute va récolter les données disponibles sur les fermetures proposées et les comparer aux données sur les distributions des élaémobranches; puis le groupe va étudier les effets et els conclusions et décider de la direction à prendre.

Les membres du groupe de discussion n'ont exprimé aucune objection aux actions qui précèdent et la proposition a été jugée adoptée.

3. Discussion sur les mesures de gestion pour les requins

Maurice Clarke a précisé que la recommandation du CIEM est prévue le 5 octobre mais a donné une vue d'ensemble des stocks suivants :

- Aiguillat : la recommandation ne changera probablement pas (c.-à-d. TAC zéro). Le stock se situe en dessous des niveaux de référence limite, il donne quelques signes de reconstitution mais demeure à des niveaux faibles de biomasse, il nécessite un plan de reconstitution et des mesures techniques pour réduire les rejets.
- Requin épineux : A de très faibles niveaux actuellement, un niveau élevé d'engagement et de collaboration est nécessaire entre les scientifiques et les pêcheurs pour reconstituer ce stock et se donner une cible dans ce cadre multi spécifique.

Paul Trebilcock a demandé s'il existe des mesures proposées par les scientifiques pour éviter de capturer l'aiguillat.

Dr. Clarke a dit qu'une solution serait de cartographier l'emplacement des zones de reproduction mais ceci ne résoudrait pas totalement les problèmes de prises accessoires. Les pêcheurs pourraient aider à identifier l'emplacement de ces zones et les routes de migration.

Certaines prises accessoires peuvent être autorisées pour éviter les rejets des prises accessoires inévitables mais en même temps ceci ne devrait pas servir à encourager la pêche ciblée. Les échanges potentiels peuvent être débattus entre les pêcheurs et les gestionnaires, le CIEM pourrait effectuer des simulations.

Action 3:

Daniel Lefèvre s'est proposé pour établir des contacts avec les professionnels français qui ciblent l'aiguillat à l'aide d'engins norvégiens qui peuvent fournir une cartographie des captures dans le canal St George. Il va rencontrer ces pêcheurs pour voir s'ils peuvent indiquer et fournir des données sur les zones où ils savent que l'aiguillat se déplace et où ils se rassemblent afin que ces données soient intégrées aux cartes. Eibhlín O'Sullivan s'est montrée en faveur de cette initiative et s'est engagée à demander à ses associés irlandais de fournir ces données.

Maurice Clarke a trouvé cette proposition très utile et a encouragé l'industrie à fournir toutes les données pertinentes sur l'aiguillat et le requin épineux (par ex. : taux de capture historiques) non seulement pour les chalutiers mais également pour les palangriers.

Daniel Lefèvre a posé la question sur la raison pour laquelle les mesures de gestion pour le chien de mer sont différentes pour les palangriers. Il souhaiterait que la Commission clarifie ce point car cette proposition n'émane pas du CIEM.



Action 4:

Daniel Lefèvre va rédiger un courrier adressé à la Commission demandant des clarifications sur les raisons pour lesquelles le chien de mer a été inclus dans la liste des espèces interdites pour les palangriers dans une note en bas de page du règlement relatif aux TAC et quotas.

4. Résumé des actions et remarques de conclusion de la présidente

Eibhlín O’Sullivan a résumé les principales actions convenues conformément à ce qui précède et a remercié tous les participants de leur présence, le gouvernement irlandais d’avoir fourni le lieu de réunion, le personnel du Château de Dublin pour leur aide et l’équipe d’interprètes pour leur travail.

La présidente a clôturé la réunion à 17h45

ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

MEMBRES DU CCR EOS		
PRÉNOM	NOM/S	ORGANISATION
Eibhlín	O'Sullivan	Présidente Groupe Cible - Irish South and West FPO (ISWFPO)
Victor	Badiola	OPPAO-CEPESCA
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Richard	Brouzes	OPBN
René-Pierre	Chever	CDPMEM Finistère
Juan Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
John	Crudden	European Anglers' Association (EAA)
Anthony	Delahunty	National Federation of Fishermen's Organisation (<i>remplaçant B. Deas</i>)
Caroline	Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes (CNPMEM)
Marc	Ghiglia	Union des Armateurs de Pêche en France / Présidente CCR EOS
Sarah	Goddard	World Wildlife Fund (<i>remplaçant Helen McLachlan</i>)
Hugo	González	ANASOL-ARVI-CEPESCA
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie (CRPBN)
Olivier	Le Nezet	CRPMEM Bretagne
Jesús	Lourido	Puerto de Celeiro, S.A.
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation (IFO)
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions (EAFPA)
Francis	O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs Fishermen's Organisation (KFO)
José Luis	Otero	Lonja de La Coruña S.A.
Jacques	Pichon	Association National des Organisations de Producteurs (ANOP)
Jim	Portus	South and West Fish Producers' Organisation (SWFPO)
Delphine	Roncin	CRPM Nord/Pas de Calais/Picardie
Dominique	Thomas	Coopératives Maritimes Etploises (CME OP)
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation (CFPO)
Caitlín	Uí Aodha	Irish South and East FPO (ISEFPO)
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary (ISS)
EXPERTS / OBSERVATEURS		
PRENOM	NOM	ORGANISATION
Maurice	Clarke	Marine Institute
John	Daly	Irish Seal Sanctuary - Ireland
Rory	Keatinge	Coastwatch - Ireland
Sean	Murray	Department of Agriculture, Food and the Marine - Ireland
Brendan	Price	Environmental consultant
SECRETARIAT CCR EOS		
Alexandre	Rodríguez	Rapporteur – North Western Waters RAC
Joanna	McGrath	Executive Assistant – Administration and Finances

ANNEXE II. DONNÉES LPUE DES BATEAUX EN IRLANDE (2006-2011)

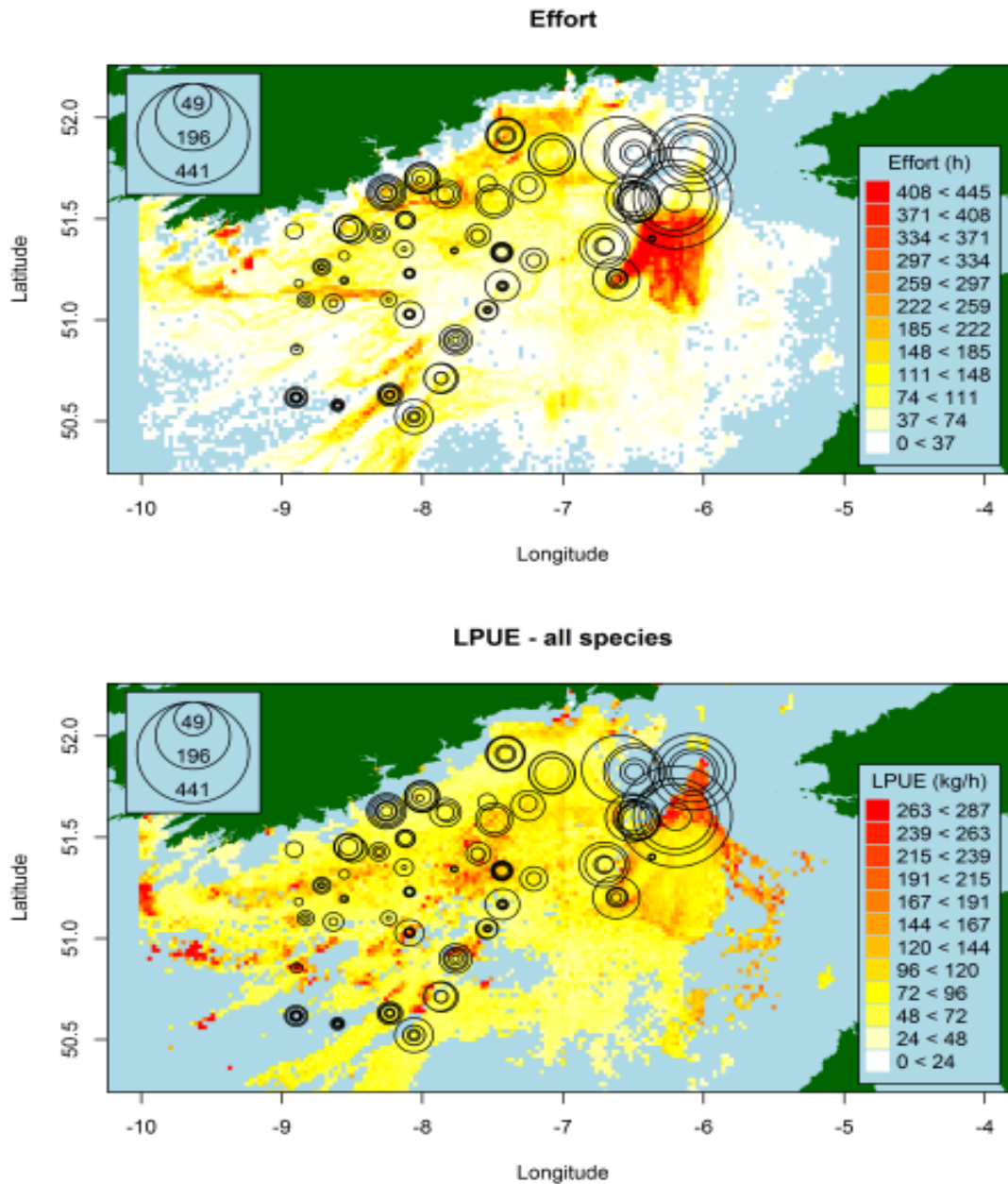


Figure 5. Landings Per Unit of Effort (LPUE) by Irish vessels (2006-2011). Locations of all 632 IGFS trawl samples used in the current study are shown.